

Bulletin de liaison du Mouvement des Assises Nationales du Sport
180, avenue Gaston Berger 59000 LILLE - Tél.: 03 20 58 91 80 - Fax: 03 20 58 00 75
Email : isabellec@luc.asso.fr - Site Internet : www.assisesnationalesdusport.fr

Edito

PERSPECTIVES

Les conséquences de la crise sur la vie sportive

ACTION... REACTION ?...

Une crise ou des crises ?

La crise économique mondiale est présente dans tous les esprits, renforcée par une médiatisation à outrance des effets en temps réel qui masque, pour le moment, les conséquences à court ou moyen terme sur la vie sociale, dont font partie les activités physiques et sportives qui en subiront les effets.

A cette crise inattendue, ou presque, se superpose une autre crise, programmée celle-là, au sein de l'Etat : la réforme de la RGPP et du second acte de la décentralisation, qui entraînent des coupes sombres dans tous les domaines, y compris dans le service public du sport qui pourrait disparaître à terme.

Dans ce contexte mouvementé, une troisième crise, mini-crise me direz-vous, mais elle n'est pas négligeable : celle de la gouvernance du CNOSF. Quatre candidats à la présidence : du jamais vu ! Du poids que pèsera le CNOSF à la suite des élections dépendra le choix d'une politique sportive nationale à réformer, certes, mais concertée avec le mouvement sportif.

Le système sportif actuel a vécu, les réformes vont provoquer des ruptures, et il faut s'attendre à des moments difficiles pour le sport éducatif, associatif et non marchand.

Alors, serons-nous des spectateurs résignés devant ces bouleversements, ou aurons-nous la capacité à REAGIR pour créer les conditions d'une grande réflexion sur l'avenir du service public du sport ?

Une concertation nationale de tous les acteurs, dans leur plus grande diversité, est, nous semble-t-il, de plus en plus urgente.

Claude MAHIER
Président des A.N.S

Les activités sportives sont l'une des formes essentielles de l'activité humaine. Elles occupent une place importante tout au long de la vie, que ce soit en pratiquant ou en regardant les spectacles sportifs. Pour en comprendre l'évolution, les progrès, les régressions, plusieurs regards sont possibles :

- sous l'angle social, pour analyser les besoins, les formes de pratiques, les inégalités,
- sous l'angle institutionnel, le rôle des pouvoirs publics et de l'organisation sportive, la vie démocratique, les prises de décisions,
- sous l'angle économique, les mécanismes de financement, le rôle des entreprises, les marchés du sport et les effets de la crise économique.

Avec Wladimir ANDREFF (1), invité par les ANS pour une rencontre débat le 12 mars 2009, c'est sous l'angle économique que nous avons pu commencer à aborder certaines questions posées par la crise et ses conséquences pour le développement des APS.

Depuis le début des années 80, les pouvoirs économiques ont investi le domaine sportif, considéré comme porteur de rentabilité financière et de la possibilité de promouvoir l'image des entreprises par le moyen du spectacle, et aussi pour tirer profit des marchés de la consommation des produits sportifs et de la marchandisation des activités. Cette orientation a séduit les pouvoirs sportifs qui y ont vu un moyen de développement. Ils ont fait le choix de tirer parti de l'intérêt des grandes entreprises industrielles pour le spectacle télévisuel. Le mode développement du sport par la voie éducative, associative, non marchande a cédé progressivement la place au modèle de l'économie libérale financière et de la concurrence.

Peut-on commencer à réfléchir aux conséquences de cette évolution dans le contexte d'aujourd'hui marqué par une crise économique et sociale sans précédent ?

Le développement des activités sportives nécessite des infrastructures importantes, du matériel, des ressources pour organiser des pratiques, payer les éducateurs, faire vivre les associations. Avec l'argent produit par le travail de tous dans la société, quelle part est attribuée aux APS ?

Parmi les différentes sources de financement, l'apport de chacune est évalué en moyenne de la façon suivante, selon les études des économistes du sport :

- 50 % provient des ménages et des pratiquants, donc des revenus de la population, pour assurer les dépenses nécessaires à la pratique (équipements individuels, transports, cotisations associatives, billets pour les manifestations, etc)
- 24 % est la part des collectivités territoriales qui financent, pour l'essentiel, les infrastructures et les subventions aux associations
- 14 % vient des entreprises qui recherchent un effet de notoriété et d'image pour la vente de leurs produits et s'intéressent en priorité au sport de haut niveau professionnel et amateur par le moyen du sponsoring
- 12 % est apporté par l'Etat pour l'activité des fédérations, les cadres techniques, le sport de haut niveau, les équipements.

En plus de ces différents budgets, il y a tout le travail non rémunéré des bénévoles qui représente globalement «en économie» une contribution estimée à celle du budget de l'Etat (2).

En partant de ces différentes sources de financement, comment commencer à étudier les conséquences de la crise économique à court et moyen terme ?

- **Au plan économique et social**, la baisse des revenus et des ressources dont dispose la population risque de se répercuter sur les dépenses consacrées aux activités sportives et à la vie associative et ainsi d'engendrer des régressions dans les pratiques
- **Pour les entreprises**, confrontées à la crise économique, la tendance pourrait être de se concentrer sur le sport spectacle professionnel et sur les grands événements, et cela au détriment du sport amateur.
- **Pour l'Etat**, qui consacre ses efforts pour soutenir le secteur bancaire et les grandes industries, l'endettement va augmenter et poser sur les autres dépenses. La tendance à diminuer les budgets consacrés aux besoins sociaux et aux services publics peut s'accroître avec toutes les conséquences qui peuvent découler pour la partie de la vie sportive de la population la plus fragilisée économiquement. Avec l'ouverture du marché des paris sportifs, les ressources extrabudgétaires de l'Etat peuvent aussi diminuer.
- **Pour les collectivités**, les répercussions sur leur budget risquent d'être importantes : baisse des ressources, si on supprime la taxe professionnelle, difficultés pour emprunter et financer des équipements, abandons ou report de projets même urgents.

Au total, on voit bien qu'il y a tout un faisceau de conséquences qui risquent de converger dans le sens d'affaiblir durablement toutes les sources de financement actuelles (ménages, collectivités, entreprises, Etat), à l'exception, peut-être de celles qui constituent l'économie de la politique de divertissement par le moyen du spectacle sportif (télévisions, grands événements).

En période de crise, le besoin de divertissement reste indispensable pour compenser les difficultés de la vie. Les secteurs les plus fragiles risquent d'être touchés en premier :

- Le bénévolat et le sport associatif non marchand reposant sur les ressources des ménages, des collectivités et de l'Etat
- L'ensemble du sport amateur de compétition et de loisirs et les possibilités de financer la professionnalisation des activités.

A cela s'ajoutent toutes les mesures en cours pour démanteler le service public d'Etat, le Ministère Jeunesse et Sports avec la réforme des politiques publiques, la suppression des CREPS, des Directions Départementales Jeunesse et Sports, la baisse des subventions, les suppressions d'emplois dans les structures du Ministère, etc.

En conclusion

Il ne s'agit pas seulement de difficultés passagères mais d'une rupture dans l'évolution et d'une remise en cause du modèle sportif français. Sans dramatiser outre mesure la situation, car il y a des dimensions de la vie sociale qui risquent encore plus les conséquences de la crise (chômage, système éducatif, santé, etc), il est nécessaire néanmoins que tous les acteurs du mouvement sportif, de l'éducation physique, de l'éducation populaire, de la vie associative se rencontrent, se concertent, ne restent pas isolés, pour chercher ensemble comment réagir.



(1) *Wladimir ANDREFF, professeur à l'Université, spécialiste des rapports entre l'économie et le sport, a étudié particulièrement l'évolution des politiques de financement en Europe et s'est intéressé aussi aux conséquences des transformations intervenues dans les pays de l'Est, suite à l'effondrement du modèle soviétique, et au passage brutal d'une situation où le sport était proposé gratuitement à la population dans le cadre d'un système totalement dépendant de l'Etat, à une situation où tout le sport est proposé au prix du marché et des conditions du secteur privé. Un effondrement rapide de la pratique et aussi du nombre de spectateurs payants en a résulté ; la population n'ayant plus les moyens d'accéder au sport en passant d'une forme de gratuité au modèle totalement marchand.*

(2) *Estimation calculée pour un travail bénévole qui serait rétribué à 50 % du SMIC.*

Le 19 mai 2009, l'Assemblée Générale du CNOSF procèdera au renouvellement de son Conseil d'Administration et à l'élection du nouveau Président qui succèdera à Henri SERANDOUR en poste depuis 1993. Habituellement, il s'agit d'une affaire interne préparée dans les coulisses loin de tout débat public. Cette fois, une campagne électorale inédite a été engagée depuis plusieurs mois. L'enjeu ne concerne pas que la vie de l'institution mais l'ensemble de la vie sportive. Il porte sur les changements qu'il serait nécessaire d'entreprendre pour que l'organisation du sport soit à la hauteur de la situation dans une conjoncture marquée par de fortes incertitudes pour l'avenir de toutes les composantes de la vie sportive, clubs et fédérations.

Deux phénomènes se conjuguent pour mettre en danger les bases communes sur lesquelles repose le système : d'un côté, le démantèlement du Ministère Jeunesse et Sports, colonne vertébrale de toute l'organisation du sport, va avoir de lourdes conséquences (suppressions des directions départementales, des CREPS, des postes d'Etat nécessaires, subventions en baisse, transformation de l'INSEP, de l'INJEP, etc). A cela s'ajoutent les effets de la crise économique qui risquent d'ébranler toute l'économie non marchande reposant sur des financements venant des ménages, des pratiquants, des collectivités, de l'Etat. Toute l'organisation sportive est donc confrontée à la question de la place accordée aux pouvoirs sportifs dans l'architecture institutionnelle (relations Etat - mouvement sportif, collectivités, secteur économique marchand et non marchand) et à la question des moyens nécessaires à toutes les pratiques.

Cette situation interpelle le mouvement sportif.

Dans ces conditions, quelle doit être la réaction du CNOSF qui a déjà exprimé des inquiétudes ? Quels changements apporter à sa politique d'accompagnement de l'Etat ? Comment doit-il être dirigé et par qui ?

Ces questions sous-tendent la campagne électorale. Mais, pour l'instant, les réponses restent vagues et le débat n'a pas encore vraiment eu lieu sur le fond. A la date du 27 mars 2009 (au moment où est écrit cet article), quatre candidats se sont déclarés pour la fonction de Président. La démarche utilisée, inspirée du mode présidentiel, est inhabituelle, pour le CNOSF, compte tenu de la procédure d'élection. *L'Assemblée Générale, qui va se réunir le 19 mai, est composée de toutes les fédérations, représentées en général par leur Président. Ce corps électoral, où chacun dispose d'un nombre de voix différent afin de garantir aux fédérations olympiques le pouvoir de disposer de plus de 60 % des sièges, va élire les 43 membres du Conseil d'Administration (37 représentants de fédérations auxquels s'ajoutent 2 représentants des CROS, 2 représentants des athlètes et les 2 membres du CIO, qui sont membres de droit et ne sont pas soumis au vote. Une fois élu, le Conseil d'Administration va discuter du poste de Président pour proposer le nom de celui qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.* Dans ces conditions, pour parvenir à dégager une majorité au sein du Conseil d'Administration, on peut imaginer différents cas de figures, tenant compte plus des caractéristiques personnelles des candidats que des projets politiques, des propositions faites au cours de la campagne et des problèmes de fond qui sont posés.

Il n'est pas inutile néanmoins de lire attentivement les professions de foi de chacun :

• Le premier qui a eu le mérite de bousculer l'inertie habituelle et de soumettre des propositions à la discussion est Denis MASSEGLIA, ancien Président de la Fédération d'Aviron et Secrétaire Général du CNOSF (1). Dans son invitation à la réunion publique organisée le 2 avril 2009 pour présenter son projet, il indique que l'objectif est «de faire du CNOSF l'acteur majeur du sport français». Selon lui, «un consensus existe pour dire que nous sommes à un tournant pour notre organisation (le CNOSF). De nombreuses interrogations se portent sur la capacité du modèle français, axé sur les relations partenariales (Etat - Mouvement Sportif) à faire face aux enjeux du futur. L'inquiétude est réelle de voir les moyens concentrés sur le haut niveau et le risque d'une double rupture, l'une avec le reste des missions fédérales et l'autre avec les bases de nos associations animées par 2 millions de bénévoles.

Il y a l'envie d'un CNOSF fort qui gagne en autonomie et indépendance et qui serait l'acteur central d'une nouvelle gouvernance à responsabilité partagée». (2)

• Le 2ème postulant déclaré est Guy DRUT, champion olympique en 1976, Ministre de la Jeunesse et des Sports à l'époque Chirac de 1995 à 1997, membre du CIO et, à ce titre, membre de droit du Conseil d'Administration du CNOSF, ce qui le dispense du vote pour l'élection des membres du CA, à la différence des autres candidats. Dans une lettre annonçant sa candidature, il met l'accent sur l'esprit de dialogue. Il n'a pas de programme, seulement quelques idées soumises à la discussion, notamment concernant le fonctionnement interne du CNOSF et l'effort de communication à promouvoir pour «faire savoir» ce qui se fait... Il s'inscrit dans la continuité de l'action de Henri SERANDOUR et n'envisage pas de grands changements dans la politique et l'action à mener.

• Le 3ème candidat déclaré est Jean-Luc ROUGE, champion du Monde de Judo et actuel Président de la Fédération de Judo.. Dans sa déclaration lui aussi «salue l'engagement de Henri SERANDOUR qui a su préserver l'unité du mouvement sportif. Personne ne saurait contester le fait que certaines évolutions exigent des adaptations. On ne réforme pas contre les dirigeants, mais avec eux. Le modèle français connaît aujourd'hui bien des incertitudes. Il nous faut une organisation rationnelle pour mettre en oeuvre les adaptations nécessaires. L'heure n'est ni à la «rupture», encore moins à la «révolution», mais plus précisément à la gestion équilibrée des évolutions. Les travaux menés au sein du CNOSF en 2008 sur la gouvernance ont permis une analyse transversale. Il en ressort la nécessité de repositionner notre organisation dans le système institutionnel français».

Dans les discours, il n'y a pas, entre les candidats, de divergences fortes sur la façon de concevoir la fonction de Président du CNOSF. Les différences portent sur la nécessité ou non d'entreprendre des changements. Guy DRUT se présente comme le candidat de la continuité qui n'envisage pas d'engager de réelles transformations dans la politique du CNOSF. Jean-Luc ROUGE se situe à l'intersection entre la continuité et l'affirmation qu'il faut «repositionner l'organisation» dans le système institutionnel. Seul Denis MASSEGLIA propose d'engager des transformations dans la gouvernance du sport français et soumet à la discussion un nouveau schéma.

• Le 4ème candidat, Jean-Louis BOUJON, s'est déclaré en dernière minute et nous ne disposons pas d'éléments pour en parler.

(1) Le 13 novembre 2008, Denis MASSEGLIA, invité des ANS, a soumis ses idées au débat. Se reporter à la LETTRE ANS.

(2) Denis MASSEGLIA pose la question de revoir en profondeur le modèle qui repose sur une relation privilégiée entre le mouvement sportif et l'Etat, celui-ci assumant de plus en plus seul les décisions importantes sans concertation. Denis MASSEGLIA propose d'inventer un nouveau mode de gouvernance avec un dispositif en collégialité (Etat, mouvement sportif, collectivités, entreprises)

RENDEZ-VOUS LE 19 MAI POUR LES RESULTATS

Comme annoncé dans le précédent numéro de la «LETTRE», les ANS ont tenu une rencontre-débat avec Wladimir ANDREFF, le 12 mars 2009, au siège du Comité du Val de Marne, sur le thème «*Le monde économique, l'entreprise et le sport*».

L'idée d'une telle rencontre a émergé de celle avec Denis MASSEGLIA, proposant, dans son «programme» de candidature à la Présidence du CNOSF, de faire du monde économique ou de l'entreprise un des quatre piliers d'une nouvelle gouvernance du sport. Le développement de la crise économique, avec ses inévitables conséquences sur le domaine du sport en général, nous a conduit à faire évoluer le projet initial, débouchant sur cette rencontre.

Nous étions une bonne vingtaine de participants, pour une part des personnalités et individualités plus ou moins proches des ANS, telles que Denis MASSEGLIA, Alain ARVIN BEROD, François ALAPHILIPPE, pour l'autre part une partie du Comité de Pilotage des ANS. Une seule organisation «ANS» a pu mobiliser quelques uns de ses responsables, non membres du Comité de Pilotage. Cette participation est révélatrice, à la fois de la situation difficile dans laquelle se trouvent les ANS depuis le rassemblement de Nantes, et de potentialités tout aussi réelles.



Après une courte, mais très riche, intervention préliminaire de Wladimir ANDREFF, un débat, dans lequel la quasi totalité des présents ont pu participer activement, s'est instauré pendant près de trois heures... qu'il a bien fallu arrêter à un moment donné. Vous pouvez retrouver la retranscription intégrale de ce débat en cliquant sur le lien suivant : <http://www.assisesnationalesdusport.fr/uploads///Comptes%20Rendus/CR%20Rencontre%20ANS%2012%2003%202009.pdf>

L'essentiel de l'intervention de Wladimir ANDREFF fournit la matière de l'article «Réfléchissons aux conséquences de la crise sur la vie sportive». Rajoutons-y simplement que pour Wladimir ANDREFF, le sport est confronté à deux problèmes : celui permanent de son financement et celui plus récent de sa «gouvernance». Dans la théorie économique classique, financement et gouvernance sont toujours liés : la gouvernance doit y tendre à être proportionnelle à la part de financement. Si une telle théorie ne peut se concevoir in fine pour le monde associatif, force est de constater quand même que les ménages et les collectivités territoriales, qui financent le sport à près de 75 %, sont les moins présents et les moins représentés dans la gouvernance générale du sport. Directement, elle dépasse guère le niveau local : les ménages (les adhérents) élisent les bureaux et présidents des clubs, les collectivités territoriales sont forcément très impliquées puisque gestionnaires des équipements et premières fournisseuses de subventions. Après leurs représentations, si représentations il y a, est au Xème degré correspondant aux différents degrés de l'échelle des niveaux de l'organisation sportive. Mais l'organisation générale de la gouvernance du sport, reposant sur le bénévolat, interdit toute vision trop mécanique et simpliste des réalités. C'est certainement une question à travailler.

DU 7 FEVRIER AU 5 MAI... LE CHEMINEMENT DES ANS

L'Assemblée Générale des ANS s'est déroulée le 7 février dernier, dans un contexte particulier.

C'est en effet seulement deux mois auparavant, en décembre, qu'apparaissait d'une manière assez limpide la cohérence des mesures successives prises pour beaucoup sous le couvert de la RGPP.

En guise de révision, c'était de démantèlement dont il était question : le démantèlement du système éducatif et sportif français qui, certes, méritait d'être travaillé, repensé pour être à la hauteur des évolutions des besoins de pratiques de la population, prendre en compte les évolutions opérées dans l'organisation de ces pratiques et celles du contexte global de la société française.

Cette prise de conscience a entraîné de nombreuses réactions, se concrétisant par des pétitions et même une manifestation sous les fenêtres du ministère.

Alors, le 7 février, malgré une dynamique ANS affaiblie ces derniers temps, l'idée d'un rassemblement est apparue.

Montpellier, Strasbourg, Lille, Nantes ont marqué les esprits. Un nouveau rassemblement de la diversité des acteurs du sport pour analyser la situation et être force de propositions d'une nouvelle politique publique était alléchante, mais en contradiction avec la réalité du pilotage des ANS.

Ainsi, après réflexions, il a été convenu de prendre quelques contacts avec des personnalités issues du mouvement sportif, universitaire, personnels de l'Etat, syndicats, collectivités locales pour examiner l'intérêt d'un échange de vue sur la situation. Les contacts s'étant avérés positifs, une rencontre restreinte a été programmée le mardi 5 mai 2009.

Les participants décideront s'il y a lieu de poursuivre et comment le faire.

La LETTRE ANS

est conçue et rédigée par des bénévoles du mouvement des ANS. Elle est distribuée par nos soins et peut être reproduite sans autorisation préalable.

Responsable de rédaction :
Comité de Pilotage

Pour tous renseignements :
s'adresser au siège à Lille
E-mail : isabellec@luc.asso.fr

La Lettre des ANS
peut être consultée sur notre site